

Commune d'ASNELLES

Convocation : 10.05.2022

Affichage : 10.05.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 11 – Votants : 13 – Absents : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 16 mai 2022 à 17h36, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Jean-Claude CORNET, M. Michel GRIMOIN, Mme Marion HOTTIN, Mme Evelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Aude LELIÈVRE, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

Mme Maryse MONNIER a donné procuration à Mme Clairette SOHIER

M. Vladimir FÉLICIJAN a donné procuration à M. Michel NOSTRADAMUS

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2022 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire leur demande s'ils acceptent d'ajouter deux délibérations concernant :

- Le devis de LC RENOV pour la rénovation du cabinet infirmier.
- Une décision modificative sur le budget du camping 30302

L'ajout de ces délibérations a été accepté à l'unanimité des votants.

2022-37-1 : Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal – 30300 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2021, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

2022-37-2 : Approbation du compte de gestion 2021 du budget assainissement – 30500 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2021, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

2022-37-3 : Approbation du compte de gestion 2021 du budget camping – 30302 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2021, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

2022-37-4 : Approbation du compte de gestion 2021 du budget C.C.A.S. – 30400 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2021, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

2022-38-1 : Approbation des comptes administratifs 2021 du budget principal – 30300 :

Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Gérard Pouchain

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2021 du budget principal, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	550 574,93€
RECETTES	707 981,38€
EXCEDENT 2021	157 406,40€
EXCEDENT REPORTE	260 652,96€
EXCEDENT DE CLOTURE	418 059,36€

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	68 725,55€
RECETTES	106 576,52€
DEFICIT 2021	37 850,97€
DEFICIT REPORTE	57 539,11€
DEFICIT DE CLOTURE	19 688,14€

2022-38-2 : Approbation des comptes administratifs 2021 du budget assainissement – 30500 :

Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Gérard Pouchain

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2021 du budget assainissement, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

SECTION EXPLOITATION :

DEPENSES	33 298,72€
RECETTES	117 996,02€
EXCEDENT 2021	84 697,30€
EXCEDENT REPORTE	142 172,94€
EXCEDENT DE CLOTURE	226 870,24€

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	255 435,91€
RECETTES	159 535,00€
RESTES A REALISER	43 425,81€
DEFICIT 2021	95 900,91€
EXCEDENT REPORTE	97 794,03€
EXCEDENT DE CLOTURE	1 893,12€

2022-38-3 : Approbation des comptes administratifs 2021

ID : 014-211400221-20220516-160522PROCESVER-DE

Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Gérard Pouchain
 À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2021 du budget camping, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

SECTION EXPLOITATION :

DEPENSES	166 091,37€
RECETTES	166 732,12€
EXCEDENT 2021	640,75€
EXCEDENT REPORTE	173 829,16€
EXCEDENT DE CLOTURE	174 469,91€

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	73 472,88€
RECETTES	22 971,63€
DEFICIT 2021	50 501,25€
EXCEDENT REPORTE	5 744,22€
EXCEDENT DE CLOTURE	44 757,03€

2022-39-1 : Affectation des résultats 2021 du budget principal - 30300 :

Vu l'excédent de clôture en section de fonctionnement : 418 059,36€

Vu l'excédent de clôture en section d'investissement : 19 688,14€

Vu les restes à réaliser en section d'investissement : 35 380,91€

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 55 069,05€ en virement de la section de fonctionnement – Article 1068
- 398 432,71€ en excédent de fonctionnement reporté – Article 002

2022-39-2 : Affectation des résultats 2021 du budget assainissement -30500 :

Vu l'excédent de clôture en section d'exploitation : 226 870,24€

Vu l'excédent de clôture en section d'investissement : 1 893,12€

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 185 337,60€ en excédent antérieur d'exploitation reporté – Article 002
- 41 532,69€ en excédent d'investissement reporté – Article 1068

2022-39-3 : Affectation des résultats 2021 du budget camping -30302 :

Vu l'excédent de clôture en section de fonctionnement : 174 469,91€

Vu l'excédent de clôture en section d'investissement : 44 757,03€

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 44 757,03€ en virement de la section d'investissement – Article 1068
- 129 712,88€ en excédent de fonctionnement reporté – Article 002

2022-40 : Vote sur les demandes de subventions 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Asso Maurice Schumann	91.00 €
CAUE	120.00 €
Collège de Courseulles – Club omnisports	100.00 €
Croix Rouge Française	30.00 €
Les restaurants du cœur	50.00 €
SPA Basse-Normandie de Verson	50.00 €
Le P'tit Plus	100,00 €
APEA Ver-Sur-Mer	600,00 €
Le Paragolf pour Hélène	100,00 €

2022-41 : Décision modificative n°1 du budget camping - 3014

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de faire une décision modificative pour régulariser le budget du camping sur les sections d'investissement et de fonctionnement :

Section de fonctionnement :**Dépenses**

article	objet	BP 2022
23	Virement section d'investissement	-33 786,03
67	Charges exceptionnelles	500,00
Total		-33 286,03

Recettes

article	objet	BP 2022
Total		0,00

Section d'investissement :**Dépenses**

article	objet	BP 2022
Total		0,00

Recettes

article	objet	BP 2022
1068	Excédents de fonctionnement	33 786,03
021	Virement section de fonctionnement	-33 786,03
Total		0,00

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'effectuer une décision modificative sur les différents comptes détaillés ci-dessus.

2022-42 : Décision modificative n°1 du budget assainissement - 30500 :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de faire une décision modificative pour régulariser le budget assainissement sur la section d'investissement :

Section d'investissement :**Dépenses**

article	objet	BP 2022
203	Frais d'études RD	9 999,85
020	Dépenses imprévues	-10 000,00
Total		-0,15

Recettes

article	objet	BP 2022
Total		0,00

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'effectuer une décision modificative sur les différents comptes détaillés ci-dessus.

2022-43 : Décision modificative n°1 du budget commune

ID : 014-211400221-20220516-160522PROCESVER-DE

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de faire une décision modificative pour régulariser le budget de la commune sur la section d'investissement et de fonctionnement :

Section de fonctionnement :**Dépenses**

article	objet	BP 2022
023	Virement section d'investissement	-58 447,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	17,56
Total		-58 430,43

Recettes

article	objet	BP 2022
Total		0,00

Section d'investissement :**Dépenses**

article	objet	BP 2022
2313	Immo en cours construction	6 000,00
Total		6 000,00

Recettes

article	objet	BP 2022
28041512	Amortissement	6 000,00
Total		6 000,00

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'effectuer une décision modificative sur les différents comptes détaillés ci-dessus.

2022-44 : Devis F.D.L. pour travaux de toiture sur le camping :

Monsieur le Maire présente le devis de F.D.L., en date du 28/3/2022, pour des travaux de remise en état au camping de la toiture du kiosque, point de rassemblement en cas de sinistre, et des sanitaires.

Le devis, d'un montant de 1 704,00€ TTC, est accepté à l'unanimité des votants.

2022-45 : Devis Bessin-Elec pour travaux d'électricité sur le camping :

Le devis de BESSIN ELEC en date du 19/4/2022, d'un montant de 4 076,06€ TTC pour la remise aux normes des installations électriques, est accepté à l'unanimité des votants.

2022-46 : Devis en vue du remplacement du tracteur tond

ID : 014-211400221-20220516-160522PROCESVER-DE

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la nécessité de procéder au remplacement du tracteur-tondeuse du camping, et les deux modalités possibles d'achat d'un tracteur-tondeuse pour un montant de 25 000,00 HT aux Établissements Jamotte-Motoculture à Vire :

- crédit bail avec un premier loyer de 1 250 €, une valeur de rachat de 1 250 €, et 59 loyers de 425 €
- achat comptant

Monsieur le Maire précise que l'ancien tracteur-tondeuse sera repris pour un montant de 2 500 €.

L'achat comptant est décidé à l'unanimité des votants.

2022-47 : Délibération sur les conditions de mise en vente de l'immeuble du 14 rue Southampton :

Monsieur le Maire expose que l'immeuble communal situé au 14, rue de Southampton, nécessiterait de très gros travaux de remise aux normes (fenêtres, toiture, isolation, etc.) et que sa vente apporterait de l'argent frais pour les travaux du cœur de bourg.

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité des votants : la mise à prix de l'immeuble sera de 250 000 €.

2022-48 : Modification du contrat de location à l'année des emplacements au camping et définition d'un forfait entretien des lots loués :

Monsieur le Maire propose d'inclure dans les clauses du contrat de location à l'année des emplacements au camping un forfait d'entretien des parcelles (haies, pelouses et clôtures) d'un montant de 60,00€ par intervention.

La proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

2022-49 : Délibération sur le devenir de l'agent d'entretien du camping :

Monsieur le Maire fait part du rendez-vous qu'il a eu ce matin avec l'agent d'entretien du camping qui souhaite, pour des raisons personnelles, mettre fin à son contrat.

Une rupture conventionnelle a été décidée d'un commun accord.

2022-50 : Renouvellement de la convention avec la FREDON ID : 014-211400221-20220516-160522PROCESVER-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le territoire est ouvert au plan de lutte collective contre le frelon asiatique depuis 2017. À ce titre, la FREDON propose une nouvelle convention précisant les actions de sensibilisation, d'information, de prévention, de surveillance des nids, de protection des ruchers, la gestion de destruction des nids de frelons asiatiques, la durée et le montant de la participation de la commune à cette lutte.

La commune devra déclarer sur le portail les nids secondaires, et prendre en charge les coûts de destruction des nids sur le domaine privé comme public, avec la possibilité de refacturer aux particuliers. Le Conseil Départemental participe à hauteur de 30 % du coût de destruction plafonné à 110 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- poursuivre l'engagement de la commune dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique,
- se réserver le droit de refacturer tout ou partie de la prestation pour les interventions sur le domaine privé,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la FREDON.

2022-51 : Demande d'avis sur une demande de dérogation préfectorale au principe du repos dominical des salariés sollicitée par Le Centre d'Études et de Valorisation des Algues :

Monsieur le Maire lit la lettre de salariés qui demandent une dérogation préfectorale au principe du repos dominical.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne un avis favorable à la demande de dérogation.

2022-52 : Demande d'adhésion de la CC Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE :

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, la demande d'adhésion de la CC Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

2022-53 : Devis LC RENOV pour la rénovation du cabinet infirmier :

Compte tenu de quelques travaux supplémentaires, le montant du devis de LC RENOV pour la rénovation du cabinet infirmier s'élève à 19 960 € HT, au lieu de 15 615,83 € HT.

Le nouveau devis est accepté à l'unanimité des votants.

2022-54 : Décision modificative n°2 sur le budget campin

ID : 014-211400221-20220516-160522PROCESVER-DE

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de faire une décision modificative pour régulariser le budget camping sur la section d'investissement et de fonctionnement :

Section de fonctionnement :**Dépenses**

article	objet	BP 2022
023	Virement section d'investissement	500,00
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	500,00
6156	Maintenance	-500,00
Total		500,00

Recettes

article	objet	BP 2022
Total		0,00

Section d'investissement :**Dépenses**

article	objet	BP 2022
Total		0,00

Recettes

article	objet	BP 2022
021	Virement section de fonctionnement	500,00
Total		500,00

:

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer une décision modificative sur les différents comptes détaillés ci-dessus.

Informations du Maire

À l'occasion des fêtes commémoratives du 6 juin, la rue des Sherwood Rangers, dans le lotissement des *Villas de Nacre*, sera inaugurée en présence d'une délégation britannique d'une soixantaine de personnes.

Les bornes d'incendie vont être prochainement vérifiées.

Avant les vacances estivales, une campagne de contrôle du rejet des eaux usées sera effectuée sur le territoire communal afin de déterminer l'origine de la mauvaise qualité des eaux de baignade.

L'ARS a accepté d'établir un contrôle des eaux de la G commune pour savoir si elles n'ont pas un impact négatif sur la qualité des eaux de baignade.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité des eaux de baignade, l'accès des animaux sur la plage sera interdit à partir du prochain été. Un arrêté municipal sera pris à cet effet.

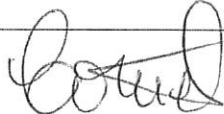
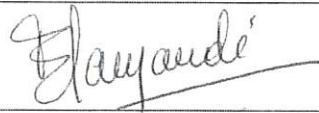
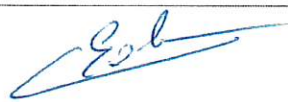
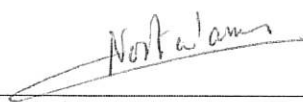
Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 19h15.

Asnelles, le 16 mai 2022

Le Maire, Alain SCRIBE



LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES

M. Jean-Claude CORNET	
Mme Evelyne LAMANDÉ	
M. Christian AUBERT	
Mme Clairette SOHIER	
M. Michel LAQUAY	
M. Michel GRIMOIN	
Mme Marion HOTTIN	
M. Michel NOSTRADAMUS	
Mme Aude LELIEVRE	
M. Gérard POUCHAIN	